

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 27 juin à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 16 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, tout en respectant les distances demandées dans le cadre du coronavirus, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mesdames, Maryse LALLIER, Martine DUPUIS, Véronique BALLERAT, Patricia MANTELET
Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Jean-Pierre POUX, Guy AUPETIT, Guillaume TAILLANDIER,

Pouvoir : Benjamin METIVIER a donné pouvoir de décision et de signature à Patricia MANTELET

Laurence CIESLOK a donné pouvoir de décision et de signature à Roger DAGHER

Secrétaire de séance : Martine DUPUIS

Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Transfert du budget lotissement :

Sur la recommandation de Monsieur BOYER, conseiller aux décideurs locaux auprès de la Trésorerie et au vu de l'inactivité du lotissement, il a été demandé de supprimer le budget « lotissement ». Un courrier a été envoyé aux services de la Préfecture dans ce sens.

Le conseil municipal accepte cette proposition par une délibération.

Réforme des règles de publicité des actes pris par les communes :

Le 1^{er} juillet 2022, entrera en vigueur la réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance N° 2021-1310 et le décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021. A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Mais, il est possible, par dérogation que les communes de moins de 3500 habitants puissent encore choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électroniques, en délibérant sur le choix.

Le conseil municipal de Bruère Allichamps choisi, à l'unanimité, de rester en version papier.

Délégués aux commissions municipales et divers syndicats :

Suite à la démission de Maëlle LE MOIGN, il y a lieu de la remplacer aux différentes commissions et syndicats qu'elle représentait.

Syndicat des collègues : Jean-Pierre POUX

Ramassage scolaire : Maryse LALLIER

ERP : Guy AUPETIT (suppléant)

Communication, camping – salle des fêtes : Guillaume TAILLANDIER

Elagage des haies :

Jusqu'à maintenant, la commune de Bruère Allichamps élaguait toutes les haies bordant les chemins communaux. Il s'avère, d'après la loi, que les haies implantées sur les propriétés privées, riveraines des chemins communaux doivent être entretenues par les propriétaires.

Or jusqu'à ce jour, la commune avait pris en charge cet entretien. Devant l'ampleur du travail des employés techniques et le coût que cela représente, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de suivre la loi et de demander à chaque riverain d'entretenir ses haies, du côté du chemin. A défaut du non-respect de cette consigne, les travaux seront réalisés et facturés au riverain en question.

Un courrier sera envoyé à chaque propriétaire pour les informer de cette décision.

Informations :

* Roger PORTMANN a donné le compte rendu de la réunion de la CLEC qui s'est déroulée récemment en présence de Monsieur BLONDIAU, adjoint au maire de St Amand Montrond.

* La Kermesse de l'école aura lieu le vendredi 1^{er} juillet 2022 à partir de 17.30h dans la cour de l'école de Bruère Allichamps.

* Mme Sophie BERTHELOT a été nommée nouvelle directrice de l'école de Bruère Allichamps en remplacement de Mme VALADIER qui fait valoir ses droits à la retraite.

* La situation financière de la commune a été évoquée.

Séance levée à 22h.